



COMMUNIQUÉ

COMINAR POSTE UN AVIS DE MODIFICATION ET DE PROLONGATION RELATIF À SON OFFRE AU COMPTANT BONIFIÉE VISANT LES PARTS D'ALEXIS NIHON

QUÉBEC (Québec) – (le 29 janvier 2007) – Le Fonds de placement immobilier Cominar (« COMINAR ») (TSX : CUF.UN) a annoncé aujourd'hui qu'il a envoyé par la poste aujourd'hui à tous les porteurs de parts du Fonds de placement immobilier Alexis Nihon (« ALEXIS NIHON ») inscrits en date du 20 décembre 2006 un avis de modification et de prolongation de son offre publique d'achat au comptant visant les parts d'ALEXIS NIHON.

Comme il a été annoncé précédemment, COMINAR a augmenté la contrepartie en espèces prévue dans son offre au comptant, pour la porter de 17,00 \$ à 18,50 \$ par part d'ALEXIS NIHON déposée, ce qui porte du fait même de 127,5 millions de dollars à 138,75 millions de dollars au total le montant en espèces maximal disponible aux termes de son offre, sous réserve d'une répartition proportionnelle. COMINAR a également reporté le moment de l'expiration de son offre au comptant au 22 février 2007 à 17 h (heure de Montréal). L'assemblée extraordinaire des porteurs de parts d'ALEXIS NIHON relative à l'opération aura lieu le 22 février 2007 à 10 h (heure de Montréal) afin d'examiner et, si cela est jugé souhaitable, d'adopter une résolution spéciale (la « résolution relative à l'échange ») approuvant notamment l'opération et les modifications connexes à la convention de fiducie d'ALEXIS NIHON.

L'offre au comptant bonifiée fait partie intégrante des opérations aux termes desquelles COMINAR propose d'acquérir des parts d'ALEXIS NIHON ainsi que la totalité ou la quasi-totalité des actifs de cette dernière (le « regroupement »).

Les fiduciaires d'ALEXIS NIHON recommandent à l'unanimité (à l'exclusion de M. Robert A. Nihon, qui s'est abstenu de voter) que tous les porteurs de parts d'ALEXIS NIHON votent en faveur de la résolution relative à l'échange et que les porteurs de parts d'ALEXIS NIHON qui souhaitent vendre leurs parts d'ALEXIS NIHON contre une somme en espèces sur une base imposable pour l'application de l'impôt sur le revenu canadien (sous réserve d'une répartition proportionnelle, le cas échéant) acceptent aussi l'offre au comptant bonifiée de COMINAR et déposent leurs parts d'ALEXIS NIHON en réponse à cette offre.

Les porteurs de parts d'ALEXIS NIHON qui sont en faveur du regroupement (y compris ceux qui acceptent l'offre au comptant bonifiée) doivent indiquer qu'ils approuvent la résolution relative à l'échange en remplissant et en retournant le formulaire de procuration qui accompagne la circulaire de sollicitation de procurations qu'ALEXIS NIHON doit mettre sous peu à la poste, pour donner à leur fondé de pouvoir instruction d'exercer à l'assemblée les droits de vote rattachés à leurs parts d'ALEXIS NIHON en faveur de la résolution relative à l'échange. Les procurations déjà reçues pour l'assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu le 29 janvier 2007 ne sont pas valides pour l'assemblée du 22 février 2007.

Les porteurs de parts d'ALEXIS NIHON qui ont déjà fait un choix et remis une lettre d'envoi relativement à l'offre au comptant bonifiée et à l'échange peuvent à leur gré modifier leur choix en remplissant et en retournant au plus tard le 22 février 2007 la lettre d'envoi imprimée sur papier vert qui accompagne l'avis de modification et de prolongation de COMINAR et l'avis de changement de la circulaire des fiduciaires d'ALEXIS NIHON datés du 26 janvier 2007. Une lettre d'envoi accompagnera également la circulaire de sollicitation de procurations d'ALEXIS NIHON pour l'assemblée extraordinaire du 22 février 2007. Les porteurs de parts d'ALEXIS NIHON qui ont reçu plusieurs lettres d'envoi imprimées sur papier vert n'ont pas à en remplir plus d'une. Si un porteur de parts d'ALEXIS NIHON a fait un choix antérieurement et a remis une lettre d'envoi imprimée sur papier jaune, COMINAR et ALEXIS NIHON accepteront ce choix si aucune autre lettre d'envoi n'est reçue au plus tard le 22 février 2007.

Portefeuille au 29 janvier 2007

COMINAR est l'un des plus grands propriétaires et gestionnaires de biens immobiliers commerciaux de la province de Québec. Il est propriétaire d'un portefeuille de haute qualité composé de 139 immeubles situés dans les régions du Montréal métropolitain et de la ville de Québec, soit 15 immeubles de bureaux, 31 immeubles commerciaux et 93 immeubles industriels et polyvalents, totalisant plus de 10,2 millions de pieds carrés. COMINAR a pour objectifs d'assurer à ses porteurs de parts des distributions en espèces croissantes et de maximiser la valeur pour les porteurs de parts grâce à une gestion proactive et à la croissance de son portefeuille.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds de placement immobilier Cominar, ainsi que son exploitation, sa stratégie, son rendement financier et sa situation financière. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes tels que « pouvoir », « prévoir », « estimer », « avoir l'intention de », « être d'avis » ou « continuer », la forme négative de ces termes et leurs variantes, ainsi qu'à l'emploi du conditionnel et du futur. Le rendement et les résultats réels du Fonds de placement immobilier Cominar et de l'entité issue du regroupement dont il est question dans les présentes pourraient différer sensiblement de ceux qui sont explicites ou implicites à ces énoncés. Ces énoncés sont faits sous réserve entièrement des risques et incertitudes inhérents aux attentes, y compris celle concernant la réalisation de l'opération envisagée dans les présentes. Parmi les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes, ou dans certains cas entraînent la résiliation de la convention de regroupement, citons les facteurs généraux liés à la conjoncture économique et aux marchés, la concurrence, la modification de la réglementation gouvernementale et les facteurs exposés sous la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle du Fonds de placement immobilier Cominar et de la note d'information du Fonds de placement immobilier Cominar envoyée par la poste le 22 décembre 2006. Cette mise en garde s'applique à tous les énoncés prospectifs attribuables au Fonds de placement immobilier Cominar et aux personnes qui agissent en son nom. Sauf stipulation contraire, tous les énoncés prospectifs sont à jour à la date du présent communiqué et le Fonds de placement immobilier Cominar n'est nullement obligé de les mettre à jour.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Médias :

Véronique Arsenault, Morin Relations Publiques
514-289-8688, poste 227, ou 514-923-9371

M. Michel Dallaire, ing.

Président et chef de la direction, Fonds de placement immobilier Cominar
418-681-8151

Le dépositaire – Services aux investisseurs Computershare inc.

Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-800-564-6253

Appels internationaux : 514-982-7888

Courriel : corporateactions@computershare.com

Courtier gérant – Financière Banque Nationale Inc.

The Exchange Tower

130 King Street West

Suite 3200, P.O. Box 21

Toronto (Ontario) M5X 1J9

Téléphone : 416-869-6661

Télécopieur : 416-869-6540

Courriel : garvin.blair@nbfinancial.com